

PROCÈS VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la paroisse de La Doré, convoquée conformément à la Loi pour être tenue le lundi, 22 février 2016, à 8h00, à la salle des délibérations de l'édifice municipal, formant quorum sous la présidence de M. Jacques Asselin, maire.

Sont présents :

M. Jacques Asselin, maire  
M<sup>me</sup> Hélène Gagnon, conseillère  
MM. Yoland Bau, conseiller  
Yanick Baillargeon, conseiller  
Michel Simard, conseiller  
Pierre-Paul Lalancette, conseiller  
M<sup>me</sup> Stéphanie Gagnon, directrice générale

Est absent :

M. Marc Perron, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jacques Asselin, maire ouvre la séance, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

-----

1. MRC Domaine-du-Roy : Demande d'appui : Demande de volumes de bois additionnels – Projet de Biomoss Carbon inc. – Complexe intégré de transformation à valeur ajoutée

POINT 1.0

RÉSOLUTION 2016-02-031

MRC DOMAINE-DU-ROY : DEMANDE D'APPUI : DEMANDE DE VOLUMES DE BOIS ADDITIONNELS – PROJET DE BIOMOSS CARBON INC. – COMPLEXE INTEGRE DE TRANSFORMATION A VALEUR AJOUTEE

CONSIDÉRANT la problématique de relance de la filière du peuplier faux tremble;

CONSIDÉRANT l'impact de la non-récolte de ces bois marchands sur la richesse collective;

CONSIDÉRANT les effets positifs de la mise en valeur de la filière des feuillus sur les autres filières dont celles des résineux et de l'énergie;

CONSIDÉRANT la création d'un bureau de projet mis en place à St-Félicien par le Premier Ministre et Député du comté de Roberval afin de stimuler l'entrepreneursip dans cette filière ;

CONSIDÉRANT QUE cette structure a complété son mandat en regard de la réception de projets de valorisation de certains segments de la filière des feuillus dont les potentiels de fabrication à partir des bois de trituration destinés antérieurement à Louisiana Pacific (329 000 M<sup>3</sup>);

CONSIDÉRANT QUE le projet de Biomoss Carbon et de Panoco s'est vu réserver 176 850 M<sup>3</sup> et réclame plus de bois en garantie d'approvisionnement (200 000 M<sup>3</sup>) en terres publiques;

CONSIDÉRANT QUE ce projet, selon certains experts consultés par la Municipalité, peut être optimisé par d'autres procédés industriels à intégrer aux activités de Biomoss Carbon et de Panoco;

CONSIDÉRANT QUE le projet de New Forest Industries/Interco s'est qualifié comme recevable lors de son analyse ;

CONSIDÉRANT tous les volumes disponibles et confirmés comme possibilités forestières pour les essences feuillues;

CONSIDÉRANT QUE le rapport du Forestier en chef révèle, qu'au 25 septembre 2014, il constatait qu'au Québec, 31% des bois attribués n'avaient pas été récoltés dont 11% au Lac St-Jean ;

CONSIDÉRANT QUE les bois non-récoltés dans nos unités d'aménagement sont majoritairement des essences feuillues, et ce, dans nos forêts mixtes et dans nos proximités ;

CONSIDÉRANT le niveau des volumes attribués ponctuellement et celui des volumes non-récoltés selon le rapport du Forestier en chef en septembre 2014 ;

CONSIDÉRANT les volumes pouvant être rendus disponibles au bureau de la mise en marché des bois publics;

CONSIDÉRANT les possibilités forestières auprès des agences forestières du Saguenay-Lac St-Jean (feuillus de la forêt privée = 229 000 M<sup>3</sup>) ;

CONSIDÉRANT la contribution essentielle du domaine de la 1<sup>e</sup> transformation à l'émergence de la filière des feuillus par des volumes et des catégories additionnelles de produits du bois (BBBU) ;

CONSIDÉRANT l'apport des propositions de fabrication de composantes de palette et de production de copeaux destinés au secteur de la pâte Kraft à cette stratégie ;

CONSIDÉRANT QUE le sciage et la fabrication de composantes de palette contribueront de manière significative à la performance de la filière des feuillus;

CONSIDÉRANT QUE l'intégration des volumes additionnels dans d'autres procédés industriels vient optimiser les créneaux de la trituration et du déroulage ;

CONSIDÉRANT les maillages potentiels et les ententes d'attribution par bénéficiaire et par destination industrielle des grumes ;

CONSIDÉRANT les enjeux des gaz à effets de serre et l'efficacité apportée par la valorisation des gaz pyrolytiques;

CONSIDÉRANT les besoins du segment des granules domestiques et ceux des granules industrielles ;

CONSIDÉRANT les potentiels de synergies entre tous les preneurs de matières dont les résidus d'écorçage, de sciage et ceux de la récolte forestière, incluant les bois brûlés et les volumes non sains;

CONSIDÉRANT la perspective de valorisation des gaz par la filière énergétique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- demande au Gouvernement du Québec d'accorder des garanties d'approvisionnement afin d'assurer un financement adéquat à chacune des installations industrielles dont celles du sciage, du déroulage et de la bio-économie;
- que le Gouvernement s'assure que ces garanties favorisent la mise en place de synergies efficaces et efficientes afin de soutenir et d'assurer l'émergence de tous les créneaux de la filière des bois feuillus, dont celui de composantes de palette de La Doré;

- que le Gouvernement s'assure que les attributions octroyées permettent la pérennité en approvisionnement pour chacun et de tous les créneaux des feuillus;
- que le Gouvernement s'assure que les droits consentis lient chacun des utilisateurs afin qu'ils assurent à chacun des bénéficiaires les volumes essentiels à leurs activités de transformation et/ou de valeurs ajoutées;
- que le Gouvernement rende disponibles les capitaux et les programmes d'investissements de l'État et de ses structures de financement afin de relancer l'industrie forestière en mettant en valeur rapidement cette filière inactive depuis 2008 afin qu'elle contribue à nouveau à la richesse collective par la subsistance durable que procureront ces activités ;
- que le Gouvernement constate qu'à défaut de supporter adéquatement ce projet, il risque de perdre une opportunité de maintenir et de créer 310 emplois par 100 000 M<sup>3</sup> dans la sous-région du Lac St-Jean;
- que le Gouvernement favorise ainsi des contributions significatives et rapides au PIB du Québec et du Canada qui en ont bien besoin;
- que le Gouvernement redonne aux régions et aux communautés forestières et mono-industrielles une prospérité, un nouvel élan et un avenir.
- que copie de la présente résolution soit transmise à :
  - ✓ Monsieur Laurent Lessard, Ministre du Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs ;
  - ✓ Madame Lise Thériault, Ministre responsable des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Allègement réglementaire et du Développement économique régional;
  - ✓ Monsieur Denis Lebel, Député de Roberval/Lac-St-Jean ;
  - ✓ Monsieur Philippe Couillard, Député de Roberval ;
  - ✓ Monsieur Gilbert Dominique, Chef Pekuakamiulnuatsh Takuhikan ;
  - ✓ Madame Ghislaine Hudon, Préfet MRC Domaine-du-Roy
  - ✓ Maires municipalités de la MRC Domaine-du-Roy.

#### LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance spéciale est levée.

Jacques Asselin,  
Maire

Stéphanie Gagnon, CGA,  
Directrice générale